Creysse

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Exercice 2024

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

SYDED Lot

T

Date de transmission de l'acte: 07/10/2025
Date de reception de l'AR: 07/10/2025
046-200094647-DE_AC_2025_023-DE
A G E D I

Table des matières

1. Caractérisation technique du service 3
   1.1. Présentation du territoire desservi 3
   1.2. Mode de gestion du service 3
   1.3. Estimation de la population desservie (D201.0) 3
   1.4. Nombre d'abonnés 4
   1.5. Volumes facturés 5
   1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) 5
   1.7. Linéaire de réseauxde collecte (hors branchements) et/ou transfert 5
   Ouvrages d'épuration des eaux usées 5
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service 6
   2.1. Modalités de tarification 6
   2.2. Facture d'assainissement type (D204.0) 7
   2.3. Recettes 7
3. Indicateurs de performance 8
   3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) 8
   3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B) 8
4. Financement des investissements 10
   4.1. Montants financiers 10
   4.2. Etat de la dette du service 10
   4.3. Amortissements 10
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau 11
   5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0) 11
6. Tableau récapitulatif des indicateurs 12

Date de transmission de l'acte: 07/10/2025
Date de reception de l'AR: 07/10/2025
046-200094647-DE_AC_2025_023-DE
A G E D I

1. Caractérisation technique du service

1.1.PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI

Le service est géré au niveau ☑ **communal**

- Nom de la collectivité : Creysse
- Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	☑	☐
Transport	☑	☐
Dépollution	☐	☑

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Creysse
- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☑ Non
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation : 25/09/2007

1.2.MODE DE GESTION DU SERVICE

Le service est exploité en **Régie par Régie à autonomie financière.**
Le SYDED du Lot apporte son appui à la collectivité en tant qu'assistant technique pour l'exploitation des ouvrages et la gestion du service.
Au 1er janvier 2025, la commune de Creysse a transféré sa compétence assainissement au SMECMVD.

1.3.ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.
Le service public d'assainissement collectif dessert 247* habitants au 31/12/2024 (195 au 31/12/2023).
**Nouveau calcul de répartition en fonction du recensement de la commune (2022)*

Date de transmission de l'acte: 07/10/2025
Date de reception de l'AR: 07/10/2025
046-200094647-DE_AC_2025_023-DE
A G E D I

1.4.NOMBRE D'ABONNÉS

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

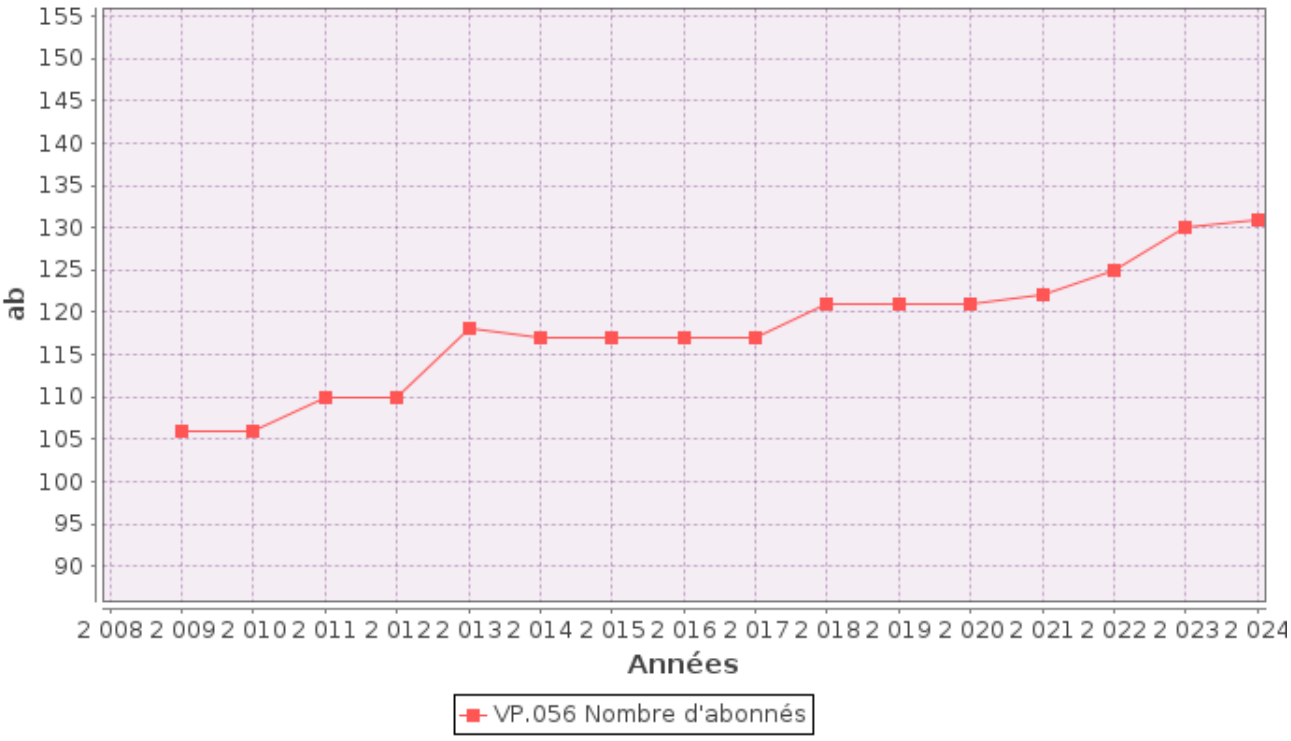
Le service public d'assainissement collectif dessert 131 abonnés au 31/12/2024 (130 au 31/12/2023).

La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2023	Nombre total d'abonnés au 31/12/2024	Variation en %
Total	**130**	**131**	**0,8 %**

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de **29,11 abonnés/km**) au 31/12/2024. (28,89 abonnés/km au 31/12/2023).

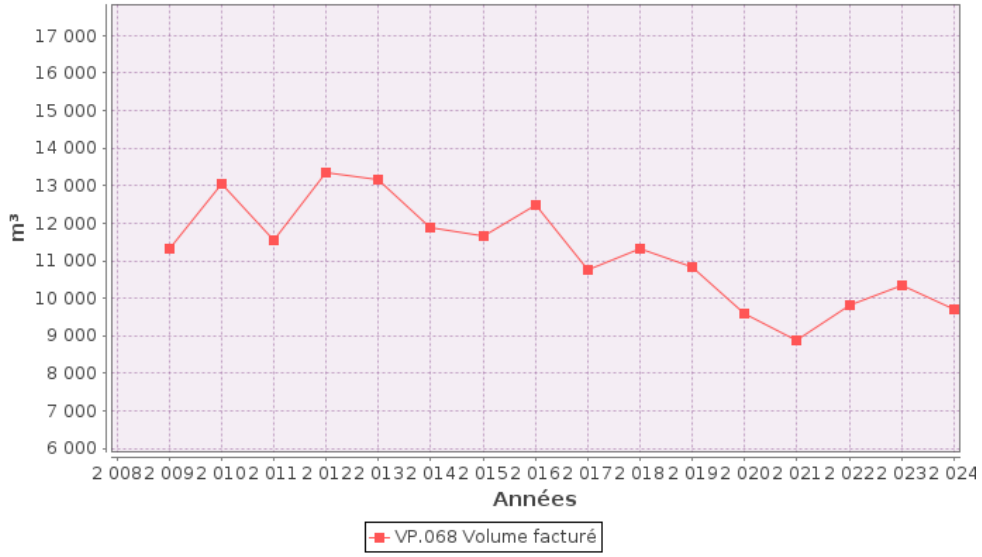
Le nombre d'habitants par abonné est de 1,89 habitants/abonné au 31/12/2024. (1,5 habitants/abonné au 31/12/2023).



Date de transmission de l'acte: 07/10/2025
Date de reception de l'AR: 07/10/2025
046-200094647-DE_AC_2025_023-DE
A G E D I

VOLUMES FACTURÉS

	Volumes facturés durant l'exercice 2023 en m³	Volumes facturés durant l'exercice 2024 en m³	Variation en %
Total des volumes facturés aux abonnés	**10 355**	**9 720**	**-6,1%**



1.5.AUTORISATIONS DE DÉVERSEMENTS D'EFFLUENTS INDUSTRIELS (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 1 au 31/12/2024 (1 au 31/12/2023).

1.6.LINÉAIRE DE RÉSEAUXDE COLLECTE (HORS BRANCHEMENTS) ET/OU TRANSFERT

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 4,5 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 4,5 km (4,5 km au 31/12/2023).

OUVRAGES D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

Le service ne gère pas de Station de Traitement des Eaux Usées (STEU).
La commune déverse la totalité de ses effluents sur la station d'épuration de MEYRONNE-CREYSSE.

Date de transmission de l'acte: 07/10/2025
Date de reception de l'AR: 07/10/2025
046-200094647-DE_AC_2025_023-DE
A G E D I

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1.MODALITÉS DE TARIFICATION

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2024 et 01/01/2025 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement [1]	120€	120 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³	1,05 €/m³	1,195 €/m³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA [2]	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,25 €/m³	
	Performance des réseaux d'assainissement collectif (Agence de l'Eau)		0,105 €/m³

[1] Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

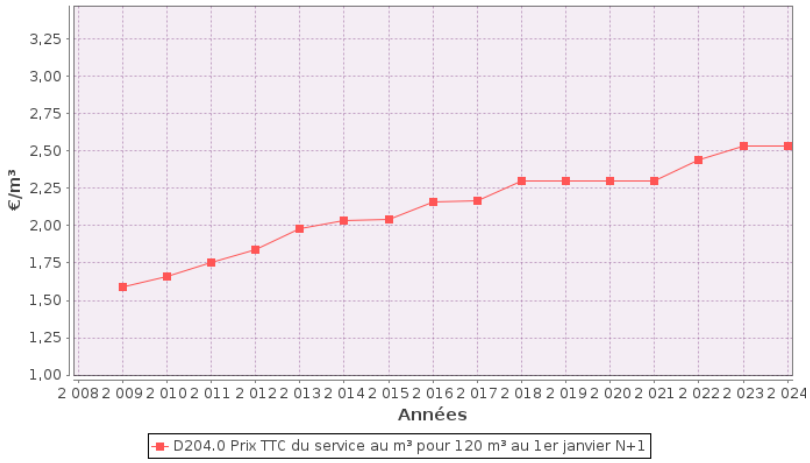
[2] L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Date de transmission de l'acte: 07/10/2025
Date de reception de l'AR: 07/10/2025
046-200094647-DE_AC_2025_023-DE
A G E D I

2.2.FACTURE D'ASSAINISSEMENT TYPE (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2024 et au 01/01/2025 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2024 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	120,00	120,00	0%
Part proportionnelle	126,00	143,40	13,81%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	246,00	243,40	7.07%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	30,00		-58%
Redevance Performance des réseaux d'assainissement collectif (Agence de l'Eau)		12,60	
TVA	27,60	27,60	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	57,60	40,20	-30,21%
Total	**303,60**	**303,60**	**0%**
Prix TTC au m³	**2,53**	**2,53**	**0%**



2.3.RECETTES

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	31 589,52	31 671,00	
Total des recettes	31 589,52		

Date de transmission de l'acte: 07/10/2025
Date de reception de l'AR: 07/10/2025
046-200094647-DE_AC_2025_023-DE
A G E D I

3. Indicateurs de performance

3.1.TAUX DE DESSERTE PAR LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des 131 abonnés potentiels (100% pour 2023).

3.2.INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Date de transmission de l'acte: 07/10/2025
Date de reception de l'AR: 07/10/2025
046-200094647-DE_AC_2025_023-DE
A G E D I

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions *(1)*	Oui	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		40%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions *(2)*	10%	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions *(3)*	40%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux *(4)*	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	**120**	-	**15**

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10,11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est **15 pour l'exercice 2024** (15 pour 2023).

Date de transmission de l'acte: 07/10/2025
Date de reception de l'AR: 07/10/2025
046-200094647-DE_AC_2025_023-DE
A G E D I

4. Financement des investissements

4.1.MONTANTS FINANCIERS

Il n'y a pas eu de travaux engagés durant cet exercice.

	Exercice 2023	Exercice 2024
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	7 607,76 €	
Montants des subventions en €	-	-
Montants des contributions du budget général en €	-	-

4.2.ETAT DE LA DETTE DU SERVICE

L'état de la dette au 31 décembre 2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		21 669,96	**17 434,51**
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	4 187,29	**4 235,45**
	en intérêts	281,44	**249,20**

4.3.AMORTISSEMENTS

Pour l'exercice 2024, la dotation aux amortissements a été de **8 005,92 €** (8 143,50 € en 2023).

Date de transmission de l'acte: 07/10/2025
Date de reception de l'AR: 07/10/2025
046-200094647-DE_AC_2025_023-DE
A G E D I

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. ABANDONS DE CRÉANCE OU VERSEMENTS À UN FONDS DE SOLIDARITÉ (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m^3 pour l'année 2024 (0,0861 €/m^3 en 2023).

Date de transmission de l'acte: 07/10/2025
Date de reception de l'AR: 07/10/2025
046-200094647-DE_AC_2025_023-DE
A G E D I

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2023	Valeur 2024
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	195	**247**
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	1	**1**
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ [€/m³]	2,53	**2,53**
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	**100%**
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	15	**15**
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0	**0**

Date de transmission de l'acte: 07/10/2025
Date de reception de l'AR: 07/10/2025
046-200094647-DE_AC_2025_023-DE
A G E D I